

Conditions Générales d'utilisation du programme fidélité de la Vallée de Pratmeur

1. OBJET DU PROGRAMME

Le Programme de fidélité a pour objet de faire bénéficier ses adhérents (les Membres) des avantages décrits ci-après lors de leurs réservations dans l'établissement Vallée de Pratmeur.

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation décrivent les modalités d'adhésion au Programme de fidélité et les avantages liés.

2. DÉFINITIONS

Compte fidélité : le compte de fidélité associé au Programme de fidélité « Fidélité Vallée de Pratmeur »

Membre : le client ayant souscrit en acceptant les présentes CGU du Programme de fidélité

3. ADHÉSION AU PROGRAMME

Il est possible d'adhérer au programme :

- Lors de votre réservation depuis notre site internet www.valleedepatmeur.com en souscrivant au package gratuit proposé.

- Lors d'un séjour dans notre établissement, sur demande à l'accueil.

L'adhésion au Programme est gratuite et effective à réception par le Membre d'un email lui confirmant son adhésion et lui communiquant son numéro de compte fidélité.

Peuvent adhérer au Programme toutes les personnes physiques majeures ayant la capacité juridique de contracter. Le membre dispose d'un numéro de compte unique. Pour adhérer, le client doit prendre connaissance des présentes CGU et les accepter sans réserve.

Le compte fidélité est strictement personnel.

4. UTILISATION DU COMPTE FIDÉLITÉ

Pour bénéficier des avantages du Programme, le Membre doit indiquer son numéro de compte lors de chaque réservation. Le respect de ces dispositions conditionne l'octroi des avantages du Programme.

5. GAIN DE POINTS

Le cumul des points débute à compter de l'adhésion au Programme. Seuls les séjours terminés au plus tard le jour de l'adhésion font l'objet d'un crédit de points.

Pour chaque séjour dans l'établissement Nom de l'établissement, le compte fidélité sera crédité de 1 point par euro facturé par l'établissement au Membre, hors assurance annulation.

Les points sont acquis et consommables 48 heures après la fin du séjour.

Sont éligibles au gain de points les séjours en location. Seules les dépenses liées à l'hébergement sont éligibles au gain de points.

Par ailleurs, des points bonus sont octroyés dans le cas suivant :

- Offre fidélité + : À compter du deuxième séjour de l'année civile effectué dans l'établissement Vallée de Pratmeur, 100 points seront crédités au compte, sous réserve que lesdits séjours aient bien fait l'objet d'un crédit de point fidélité.

Les points cumulés ne peuvent être ni cédés, ni échangés contre espèces.

6. VALIDITÉ DES POINTS

Les points acquis sont valables 36 mois à compter de la date de fin de séjour. Tout nouveau séjour vient prolonger de 24 mois la date de validité des points résiduels crédités sur le compte fidélité du membre.

7. CONSOMMATION DES POINTS ET AVANTAGES LIÉS AU PROGRAMME

Les points acquis sont convertibles en remise sur une réservation à venir selon le barème ci-dessous, dans la limite de 10% du séjour faisant l'objet de la réservation.

Nombre de points acquis	Remise éligible	Montant minimum de séjour TTC*
200 points	5€	200€
300 points	10€	200€
400 points	15€	200€
500 points	20€	200€
600 points	25€	200€
700 points	30€	200€

*hors assurance annulation

Le montant de la remise accordée correspond à la remise palier maximum à laquelle l'adhérent ouvre droit, dans la limite du montant du séjour, et selon un montant minimum (en € TTC hors assurance annulation) d'éligibilité du palier.

Toute consommation de remise fera l'objet du débit de point correspondant lors de la réservation.

Les remises sont effectives au moment du paiement de l'acompte du séjour, sous réserve que le séjour soit définitivement confirmé par l'établissement.

Pour bénéficier de cette remise, le Membre doit :

- Dans le cas d'une réservation sur le site web de réservation de l'établissement www.valleedepatmeur.com : renseigner son numéro de compte fidélité à l'étape de saisie des coordonnées du participant 1, et sélectionner la remise fidélité disponible en cochant la case prévue à cet effet.

Les remises fidélité sont valables sur l'ensemble de la période d'ouverture de l'établissement.

En cas d'annulation du séjour à l'initiative du Membre, les points débités lors de la réservation du séjour pour bénéficier d'une remise ne peuvent faire l'objet d'une quelconque restitution.

8. RÉCLAMATION RELATIVE AU FONCTIONNEMENT DU PROGRAMME

Si un Membre constate que ses points n'ont pas été correctement crédités, il peut demander que le solde de points soit ajusté dans un délai de 2 mois à compter de sa demande par email à : contact@valleedepatmeur.com

9. RÉSILIATION

- Résiliation à l'initiative du Membre

Le Membre peut décider à tout moment de ne plus faire partie du programme. Pour cela, le membre du Programme doit envoyer un email à contact@valleedepatmeur.com indiquant qu'il souhaite résilier son adhésion, en précisant son identifiant fidélité. Sa radiation sera effective dans le mois suivant sa demande.

- Résiliation à l'initiative de l'établissement

Toute utilisation contraire aux conditions générales d'utilisation du Programme pourra entraîner l'exclusion du Membre du Programme à l'initiative de la Vallée de Pratmeur.

- Effets de la résiliation

La résiliation entraîne la fin de l'adhésion du Membre au Programme et la suppression de la totalité des points cumulés au jour de la résiliation, sans qu'aucune contrepartie ne puisse être demandée par le Membre.

10. TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES ET LOI APPLICABLE

Toute adhésion au Programme implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales d'Utilisation par le Membre. Les présentes Conditions Générales d'Utilisation peuvent être modifiées. Le Membre sera préalablement informé des nouvelles conditions générales d'utilisation par tout moyen approprié (site internet, email, ...) dans un délai de trente (30) jours avant leur entrée en vigueur de façon à ce qu'il puisse dans ce délai mettre un terme à son adhésion. En l'absence de résiliation et au terme de ce délai de trente (30) jours, les nouvelles conditions générales d'utilisation prévaudront sur toute version antérieure et seront applicables.

Les présentes Conditions Générales prévalent sur tout texte antérieur. En cas de litige entre le Membre et l'établissement qui ne serait pas résolu à l'amiable, il saisira le tribunal compétent.